
COMpte Rendu de la Réunion DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

Convocation du 10 février 2022

Le dix-huit février deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Présents :

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie Odile, LOZACHMEUR Estelle
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, HANINI Lahbib, LITTNER Yannick, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

Absents excusés :

Madame BARRILE Marie-Madeleine
Madame HEID Sophie,
Monsieur MESSER Julien
Monsieur WEBER Jérôme

Membres en fonction : 15

Présents : 11
Secrétaire de séance : M. WINTZ Maurice
Madame BARRILE Marie-Madeleine a donné procuration à Mme BLANCHAIS Christine

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur WINTZ Maurice est désigné en qualité de secrétaire de séance.
Adopté à 9 voix pour et une abstention.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2021

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 8 novembre 2021 et après discussion, les membres du conseil municipal décident d'approuver celui-ci.
Adopté à 9 voix pour et une abstention.

3/ Compte rendu des travaux des différentes commissions : bâtiments- patrimoine, communication, fleurissement, animations

Arrivée de Marie Odile KRIEGER : 20 h 40

Arrivée de David ANDRE : 20 h 51

Commissions bâtiments, patrimoine - Intervention de Yannick LITTNER

Salle communale : afin d'optimiser l'utilisation de la cuisine, de nouveaux éléments de travail et de rangement vont être installés. Deux des trois frigos, ainsi que le congélateur, vont être déplacés dans le SAS afin de gagner de la place. Le SAS sera isolé.

Nous sommes par ailleurs dans l'obligation de sécuriser l'accès à la soufflerie du système de chauffage située sous le toit de la salle communale. Afin d'y accéder en toute sécurité, une échelle sera mise en place.

Presbytère : l'entrée et la salle de mariage vont être repeintes.

Lavoir Wiewasch route d'Avenheim : aménagement d'une clôture en bois le long de la route pour délimiter l'espace.

Mairie : réparation des fuites dans les gouttières.

Croix rurales et calvaire : Intervention de Marie-Odile KRIEGER en charge du projet de restauration des croix.

Réflexion en cours concernant la restauration de deux croix rurales – Bildstock (route d'Avenheim et la 1^{ère} croix sur le chemin de Willgottheim). La 2^{ème} croix sur le chemin de Willgottheim est la propriété de la commune de Willgottheim.

Il conviendrait de procéder à un nettoyage complet de la pierre en atelier et de resculpter le texte des croix.

Réflexion en cours concernant la restauration d'un Christ en croix sur un calvaire très abîmé (à la sortie du village direction Gougenheim).

Il conviendrait de restaurer le socle, façonner le visage de la Vierge, remplacer la croix et le Christ monolithe et refaire les fondations.

Une subvention pourrait être sollicitée à la Comcom ainsi qu'à la Région.

Commission Communication - Intervention d'Estelle LOZACHMEUR

Un bilan et une analyse des campagnes de communication (mails, journal) ont été menés afin d'adapter et d'améliorer le système d'information. Un questionnaire sera transmis aux habitants courant 2022.

Un projet d'implantation de panneaux d'information pour les sites Schwemm et Wiewasch a été proposé et est actuellement à l'étude.

Les travaux du site internet sont entrés dans leur dernière phase. Après les étapes d'élaboration du cahier des charges, de recherche et du choix du prestataire et de la construction de l'arborescence, c'est l'ensemble des contenus qui a été rédigé. Une mise en ligne du site est prévue au plus tard au second trimestre.

Les travaux de l'édition 2022 des Echos de Durningen seront menés tout au long de l'année. Des réflexions seront menées dans le but de proposer des contenus innovants.

Commission Fleurissement - Intervention de Yannick LITTNER

Organisation d'une journée de travail le samedi 5 mars pour préparer les décorations de Pâques.

Thème du fleurissement 2022 : l'Alsace et ses couleurs, rouge, jaune, et blanc.

Il est prévu de planter des arbres fruitiers à l'automne sur les abords de la RD189 à la sortie du village direction Schnersheim.

Commission Animations - Intervention de Marie-Odile KRIEGER

La commission propose l'organisation de plusieurs manifestations pour 2022.

16 avril 2022 : une chasse aux œufs pour les enfants qui aura lieu au Bois fleuri à la sortie du village direction Kleinfrankenheim

15 mai 2022 : une marche en collaboration avec le foyer rural et le conseil de fabrique, dont le circuit reste à définir

27 août 2022 : une après-midi récréative pour les enfants au city stade

26 novembre 2022 : la veillée de Noël qui a malheureusement dû être annulée en 2021

11 décembre 2022 : la fête des Aînés.

4/ Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2021 figurant dans le tableau ci-dessous :

<u>Chapitre budgetN-1</u>	<u>Budget N-1</u>	<u>Quart</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses nouvelles TTC</u>
21	765 197 €	191 299 €			30 190 €
			2184	Mobilier de cuisine Salle communale	9 100 €
			21318	Travaux électriques - sas Salle communale	1 200 €
			21318	Travaux d'isolation et de plâtrerie - sas Salle communale	2 200 €
			21318	Grand Velux – toit Echelle accès au toit Salle communale	3 600 € 5 000 €
			21318	Régulateur du système de chauffage Salle communale	2 200 €
			21534	Lampadaire Led Rue Principale	4 690 €
			2188	Vidéo projecteur Mairie	1 500 €
			2158	Scie sauteuse Atelier	700 €

5/ Comptabilité : adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 par droit d'option à compter du 1^{er} janvier 2023

Le référentiel M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local a vocation à être généralisé au 1^{er} janvier 2024. La commune de Durningén souhaite adopter ce référentiel par droit d'option à partir du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis favorable en date du 13 janvier 2022 de Mme Simone FISCHER, responsable du Service Gestion Comptable de Saverne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et une abstention :

-opte pour l'instruction budgétaire et comptable « M57 développée sans les obligations réglementaires propres aux collectivités de plus de 3 500 habitants » à compter du 1^{er} janvier 2023.

-autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

6/ Travaux de l'Association Foncière : participation de la commune à l'avaloir

L'Association Foncière de Durningén va réaliser des travaux sur le chemin du lavoir Schwemm.

Ces travaux sont nécessaires pour éviter les coulées de boues fréquentes sur la RD 189.

Un caniveau et un avaloir de grosse capacité seront posés afin de canaliser l'eau. Le chemin sera macadamé.

Le coût des travaux est de 32 200 € HT.

La CEA a accordé à l'Association Foncière une subvention à hauteur de 60 % des dits travaux.

Comme déjà discuté avec les membres de l'Association Foncière et du Conseil Municipal Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune participe à la prise en charge de la fourniture et pose du caniveau avec avaloir pour un montant de 2 592 €.

Ce montant a été calculé en tenant compte de la subvention.

Coût du caniveau et de l'avaloir 6480 € – 60 % de subvention versée par la CEA (3 888 €) = 2 592 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention décide :

-d'accorder une participation d'un montant de 2592 € à l'Association Foncière de Durningén

-d'inscrire cette participation dans le budget primitif 2022.

7/ Convention de paiement de la secrétaire de mairie Martine COMMEIRAS mise à disposition de l'Association Foncière de Durningen via la Commune

Mme Martine COMMEIRAS, secrétaire de mairie, assure le secrétariat de l'Association Foncière. Elle est actuellement rémunérée directement par l'Association Foncière.

Dans le cadre de la mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), Mme le Maire propose de signer une convention avec l'Association Foncière pour faciliter le paiement de la rémunération de Martine COMMEIRAS

Ainsi la commune de Durningen sera chargée de verser à la secrétaire le montant de sa rémunération. Celle-ci se fera dans le cadre du RIPSEEP.

En contrepartie, l'Association Foncière de Durningen s'engage à verser annuellement à la commune de Durningen le montant correspond à la rémunération de la secrétaire qui s'élève à 500 € bruts.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention le conseil municipal :

-donne son accord pour la prise en charge de la rémunération de Mme Martine COMMEIRAS, secrétaire de l'Association Foncière, via la Commune et le versement de 500 € annuels à la commune par l'Association Foncière.

-autorise Mme le Maire à signer la convention.

8/ Demande de subvention : Caritas Alsace antenne du Kochersberg

Mme le Maire donne lecture d'une demande de subvention de Mme Malou ELBEL responsable de l'équipe Caritas Kochersberg-Ackerland en date du 26 janvier 2022.

Mme ELBEL souhaite nous sensibiliser au manque de trésorerie lié à l'impossibilité qu'il y a eu cette année d'organiser les habituelles manifestations génératrices de fonds pour continuer à aider les 55 personnes du Kochersberg dans le besoin.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et une voix contre, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à Caritas.

9/ Débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

Le compte rendu du débat est disponible en mairie pour consultation. Il concerne la prise en charge obligatoire par les collectivités locales d'une quotité de la protection sociale complémentaire et de prévoyance des employés communaux.

10/ Motion sur le droit alsacien mosellan proposée par l'Association des Maires du Bas-Rhin

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent.

La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle une motion est proposée par l'Association des Maires du Bas-Rhin au conseil municipal visant au maintien dans le cadre du droit local applicable en Alsace-Moselle, du droit accordé aux agents de la fonction publique de bénéficier de deux jours fériés locaux supplémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention :

-adopte la motion précitée

-demande à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires

-demande à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

11/ Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

Mme le Maire informe le conseil municipal que le président du conseil Synodal de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a sollicité la modification des circonscriptions territoriales de cette Eglise.

Le projet présenté par l'EPRAL consiste en la fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-aux-Mines. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de consistoire de Strasbourg. Le synode de l'EPRAL ainsi que les assemblées des trois consistoires concernés ont approuvé ce projet.



En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est obligatoirement appelé à donner son avis sur la délimitation des circonscriptions des cultes reconnus, en tant que ces circonscriptions intéressent le territoire de la commune ou une partie de ce territoire.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

12 /Rétrocession voirie lotissement les Toits du Kochersberg

L'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) Les Toits du Kochersberg a réalisé les travaux de viabilité nécessaires et d'ouvrages d'intérêt collectif à l'intérieur du périmètre du permis d'aménager n° PA 067 109 17 R0001 du 23 novembre 2017 et de ses modificatifs tels que voirie, assainissement, adduction d'eau potable, alimentation en électricité, en téléphone, éclairage public et espaces verts, nécessaires pour rendre les parcelles constructibles.

Par délibération du 8 septembre 2017, le conseil municipal de Durningen a :

- autorisé la mise à disposition du chemin rural au profit de l'AFUL, contre la réalisation des travaux d'aménagement et de voirie (largeur 5 mètres pour le chemin et réalisation d'une place de retournement). La voirie réalisée reviendra dans le domaine privé de la commune.
- acte que la prise en charge technique et financière des travaux est à la charge intégrale de l'AFUL.

Ainsi, suite à la réalisation desdits travaux, le chemin élargi, transformé et terminé peut-être rétrocédé à la commune de Durningen, à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention :

-valide la rétrocession à l'euro symbolique à la Commune de Durningen des voiries et réseaux sis sur la commune de Durningen, rue des Champs, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Parcelle	Lieudit	Nature	ha	a	ca
33	360	RUE DES CHAMPS	SOL		02	55
33	374	RUE DES CHAMPS	SOL		02	96
33	(2)/359	RUE DES CHAMPS	TERRAIN A BATIR		00	02
Contenance totale					05	53

-décide de l'intégration des voiries et réseaux dans le domaine public communal

-dit que tous les frais liés à cette transaction restent à la charge de L'Association Foncière Urbaine Libre Les Toits du Kochersberg

-autorise Mme le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre.

13/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

14/ Divers

- Prochain conseil municipal : lundi 21 mars 2022 à 20h30
- Le planning des permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (12 et 19 juin 2022) est à compléter
- Soirée cinéma à la salle communale organisée par le foyer rural le vendredi 25 mars 2022 à 19h30. Projection du film « Ma vie de courgette ».

Le Maire
Christine BLANCHAIS

Le secrétaire de séance
Maurice WINTZ

